Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-155_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 155.2026 Décisions modificatives - Budget Principal et les Budgets annexes TRAD, Bureaux Relais (Ekopol), Assainissement Collectif et Office du Tourisme de l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire différentes décisions modificatives devant intervenir sur le Budget Principal et les Budgets annexes TRAD, Bureaux Relais (Ekopol), Assainissement Collectif et Office du Tourisme de l'année 2026.

Concernant le budget général, celui-ci a fait l'objet d'un vote au moment où ne disposions pas encore de toutes les données (notifications de la fiscalité 2026, notification de la DGF, impacts de la Loi de finances 2026 et anticipation des résultats de 2025).

- Il convient d'ajuster des charges au chapitre 011 : Charges à caractère général notamment :
    - L'article 60622 charges de carburant de + 25 000 € dues aux évènements du Moyen-Orient

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-155_2026-DE
2026-155

- L'article 6188 autres frais divers + 450 000 € : augmentation des coûts de traitement SIRCOB, de refus de tri… (le poste avait été sous-évalué au budget primitif).
- L'ajustement des charges salariales aux chapitre 012 (autres personnels extérieurs : remplacements par le CDG 22 des agents en congés) et ajustement global par rapport au budget primitif avec la minoration de la prise en charge des déficits des budgets annexes au chapitre 65.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-155_2026-DE

Budget principal Décision Modificative n°2

Dépenses de Fonctionnement - Budget Principal			
Chap.	**Articles**	**Libellé**	**DM**
011	***Charges à caractère général***		
	60622	Carburants	25 000,00 €
	6188	Autres frais divers	450 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 011		**Charges à caractère général**	**475 000,00 €**
012	**Charges de personnel**		
	6218	Autre personnel extérieur	30 000,00 €
	64111	Rémunération principale	700 000,00 €
	64131	Rémunérations	450 000,00 €
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	72 000,00 €
	6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 012		**Charges de personnel**	**1 288 000,00 €**
65	**Autres charges de gestion courante**		
	657341	Communes membres du GFP	15 300,00 €
	65736221	Subvention BA/régie industrielle et commerciale sans personnalité morale (TRAD, Abattoir Office de Tourisme)	- 540 300,00 €
	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif (Déficit ZAE, Atelier Relais; Ekopol)	-1 238 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 65		**Autres charges de gestion courante**	**- 1 763 000,00 €**
Total DF DM 1			***- €***

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-155_2026-DE

Concernant le budget annexe du Transport Rural à la Demande (TRAD), il s'agit d'une écriture d'ajustement du fait qu'il n'y avait aucun crédit ouvert au chapitre 65.

Budget annexe TRAD - DM n°1

Dépenses de Fonctionnement			
Chap.	**Articles**	**Libellés**	**DM**
011	6236	Catalogues et imprimés	**-50,00 €**
65	6588	Autres charges de gestion courante	50,00 €
TOTAL DF DM 1			**0,00 €**

Concernant le budget annexe des Bureaux Relais (Ekopol), il s'agit d'une écriture pour prendre en compte des travaux de réparation sur la Pompe à chaleur.

Budget annexe Bureaux relais (Ekopol) - DM n°1

Dépenses de Fonctionnement			
Chap.	**Articles**	**Libellés**	**DM**
011	6262	Frais de télécommunications	-800,00 €
023		Virement à la section d'investissement	800,00 €
TOTAL DF DM 1			**0,00 €**

Dépenses d'Investissements			
Chap.	**Articles**	**Libellés**	**DM**
21	21568	Autres matériels et outillage et de défense incendie	165,00 €
65	2188	Autres charges de gestion courante	635,00 €

Les décisions modificatives n°1 du budget annexe de l'Assainissement collectif sont des ajustements entre les chapitres 011 par une atténuation des charges à caractère général et au chapitre 14 à l'article 701269, il convient de reverser la redevance « pollution » à l'Agence de l'eau, le chiffre étant désormais connu.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-155_2026-DE

Budget Annexe de l'assainissement collectif - SPIC – DM n°1

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres - Articles	**Libellés**	**DM**
chap 011 - Charges à caractère général		**- 48 000,00 €**
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	- 38 000,00 €
618	Divers	- 10 000,00 €
chap 014 - Atténuations de produits		**48 000,00 €**
701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redevance sur la consommation d'eau potable	48 000,00 €
TOTAL DF DM 1		**- €**

Les décisions modificatives n°2 du budget annexe de l'Office de Tourisme sont des ajustements entre les chapitres 20 et 21, par l'acquisition d'un logiciel de gestion de la régie Office de Tourisme.

Dépenses d'investissement – Budget annexe de l'Office de Tourisme SPIC – DM n°2

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres - Articles	**Libellés**	**DM**
20 – Immobilisations incorporelles		**1 500,00 €**
2051	Concession Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs - Droits d'usage - certificats	1 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles		**- 1 500,00 €**
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 1 500,00 €
TOTAL DF DM 1		**- €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-155_2026-DE

Après en avoir délibéré,
le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide les projets de décisions modificatives ci-dessous pour le budget Principal, et les Budgets annexes TRAD, Bureaux Relais (Ekopol), Assainissement Collectif et Office du Tourisme de l'année 2026.
- Autorise la Présidente à passer les écritures comptables correspondantes décrites dans la présente délibération.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.